

RÉUNION EXTRA-ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois, le deux du mois de juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Yves BARREAU, Maire.

Etaient présents : M. BARREAU Yves – M. MORAND Joël – M. GENGEMBRE Loïc – Mme CAUSSEQUE Virginie – M. PION Jean-Claude – Mme SCHLAUDER Raymonde – M. VIGNAUD Bruno — Mme ECRIVAIN-AUBIN Pauline – M. JAGOU Mickael –.

Absents excusés : Mme PARISE Chantal - Mme ARNAUD Angélique - M. CARTIER Frédéric – M. NARBATE Damien - M. CARON Johnny - Mme BOUCHEREAU-BOISSON Séverine.

Procurations : Mme PARISE Chantal à Mme SCHLAUDER Raymonde - Mme ARNAUD Angélique à M. JAGOU Mickael.

Date de convocation : 26 mai 2023

Secrétaire de séance : Mme CAUSSEQUE Virginie

I) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame CAUSSEQUE Virginie, secrétaire de séance. Accord unanime.

II) DÉCISION MODIFICATIVE DE CRÉDITS N°1 DU BUDGET SYLVICULTURE-DFO/02/06/2023/01

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'afin de pouvoir régulariser un trop perçu en 2022 (remboursement GUENON : 172.68 €) nous devons procéder à une décision modificative n'ayant rien prévu au compte 673 chapitre 67 du budget.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
60622 : Carburants	200.00 €			
673 : titres annulés (sur budget antérieur)		200.00 €		
Total Général	200.00 €	200.00 €		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la décision modificative de crédits n°1 du Budget SYLVICULTURE 2023 présentée par M. le Maire.

III) DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE : DCO/02/06/2023/01

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'afin de pouvoir régler l'achat de la Licence IV (13 000.00 € + 3000.00 € (frais) nous devons procéder à une décision modificative n'ayant rien prévu au compte 2051 chapitre 20 du budget.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Investissement				
2135/21 Installations Générales, agencements, aménagements des constructions	16 000.00 €			
2051/21 concessions et droits similaires				16 000.00 €
Total	16 000.00 €			16 000.00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré
Adopte à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget Commune présentée par M. le Maire

IV) DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Aucune

XII) QUESTIONS DIVERSES

Aucune

XIII) TOUR DE TABLE :

Yves BARREAU : Il informe le conseil municipal qu'une visite du centre d'enfouissement de Naujac-sur-mer sera organisée le lundi 26 juin 2023 à 10 heures. Les personnes intéressées se rendront à la mairie.

La séance est levée à 18 heures 40.

La secrétaire,

Le Maire,